



Critères d'admissibilité pour l'aide aux étudiants

Apprenez-en davantage sur la façon de présenter une demande d'aide financière lorsque vous fréquentez un collège privé d'enseignement professionnel.

Important!

Si vous avez besoin d'aide financière pour vos études, assurez-vous de connaître les règles et les risques encourus. Soyez prêt à rembourser votre prêt et méfiez-vous des escrocs et des voleurs d'identité. Protégez vos renseignements personnels. Si vous avez besoin d'aide, contactez Alberta Student Aid.

Vue d'ensemble

Les étudiants qui suivent [des programmes dans des collèges privés d'enseignement professionnel autorisés](#) peuvent bénéficier d'une aide provinciale et fédérale pour les aider à payer les frais de scolarité, les droits d'inscription, les livres et les frais de subsistance.

Les étudiants qui suivent des programmes non autorisés dans des collèges privés d'enseignement professionnel ne sont pas admissibles à l'aide aux étudiants.

Types d'aide aux étudiants

Les étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles peuvent recevoir une combinaison de prêts et de subventions.

- Les prêts doivent être remboursés après la fin de votre programme, même si vous n'avez pas terminé le programme.
- Les subventions n'ont pas besoin d'être remboursées à moins que votre admissibilité ne change.

Le montant que vous recevez dépend de votre situation financière et académique. Il y a des limites annuelles et à vie pour les prêts, ce qui signifie que vous ne pourrez pas recevoir d'autres prêts étudiants tant que vous n'aurez pas payé votre solde.

Si vous recevez déjà d'autres formes d'aide au revenu de la part du gouvernement de l'Alberta, vous risquez de perdre ce soutien si vous demandez de l'aide aux étudiants. Communiquez avec l'intervenant chargé de votre dossier pour obtenir des renseignements avant de présenter votre demande.

Avant de soumettre votre demande

- Faites des recherches sur le collège privé d'enseignement professionnel que vous prévoyez fréquenter.
- Voyez si les programmes offerts correspondent à vos objectifs de carrière.
- Voyez si les titres de compétence sont suffisamment crédibles pour vous aider à construire votre carrière.
- Comprenez vos [droits et responsabilités](#) et ceux du collège.
- Déterminez si l'[école et le programme sont admissibles à l'aide aux étudiants](#).
- Déterminez si vous êtes [admissible à l'aide aux étudiants](#).

Protégez-vous contre la fraude

Il est important de vous protéger et de protéger vos renseignements personnels contre la fraude ou le vol d'identité. Vous êtes responsable de l'information soumise sur votre demande de prêt étudiant.

- Présentez une demande en ligne seulement sur le site Web de l'Alberta Student Aid.

- Soumettez votre propre demande.
 - Ne laissez personne faire une demande d'aide aux étudiants en votre nom. Cela comprend le personnel et les recruteurs des collèges privés d'enseignement professionnel.
 - Ne divulguez pas vos renseignements personnels à une personne que vous ne connaissez pas (compte bancaire, numéro d'assurance sociale ou informations relatives à un prêt étudiant).
 - Si vous avez besoin d'aide, appelez le Alberta Student Aid Service Centre au 1 855 606-2096, option 1.
- Assurez-vous que les renseignements que vous fournissez dans votre demande sont factuels et exacts. Fournir des renseignements faux ou trompeurs pourrait annuler votre financement ou entraîner des accusations criminelles.
- Signalez immédiatement la fraude et le vol d'identité au [Student Aid](#) si vous pensez en avoir été la cible.

Comment présenter une demande

- Vous pouvez présenter une demande d'aide provinciale et fédérale aux étudiants en ligne à studentaid.alberta.ca.
- Vous devez soumettre une seule demande.
- Vous devez créer un compte vérifié Alberta.ca pour accéder au système de demande.
- Suivez les instructions détaillées.

Personne-ressource

Pour obtenir l'aide d'une source fiable concernant votre demande, appelez le :

[Alberta Student Aid Service Centre](#)

Sans frais en Amérique du Nord : 1 855 606-2096